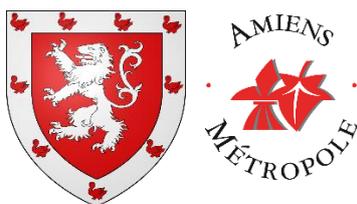


CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



Compte rendu de la réunion du vendredi 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt 31 Juillet à dix- neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Mr SANGLARD, Maire.

Secrétaire de séance : Mr FOULON

Étaient présents : Mr SANGLARD, Mme AMIABLE, Mme CUEILLE, Mme DESCAMPS, Mme CAILLY, Mr FOULON, Mr BENOIT, Mr LEIGNEL, Mr CAILLY, Mme LANGLOIS, Mr PHILLIPON, Mme GOMBART, Mr GOUPIL, Mr HORVILLE

Étaient absents ou représentés : Mme GUY (pouvoir à Mme GOMBART), Mr HORVILLE (Pouvoir à Mr SANGLARD)

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de votants : 15

Date de la Convocation : 24/07/2020

Date d'affichage : 25/07/2020

- 1. DEROGATION SCOLAIRE DE MR ET MME LEFEVRE :** Après acceptation du conseil municipal, Monsieur LEFEVRE expose sa demande de dérogation scolaire concernant sa fille Jade âgée de 4 ans et non scolarisée l'année dernière par suite d'un refus de l'ancienne municipalité. Monsieur et Madame LEFEVRE résident sur la commune de Lahoussoye, travaillant dans le milieu bancaire du mardi au samedi jusqu'à 17h, la seule nourrice qu'il accepté de prendre en charge leurs enfants habite sur la commune de Querrieu. C'est pour cette raison qu'il souhaite que sa fille soit scolarisée à l'école de Querrieu car après 1 an de recherche ils n'ont trouvé aucunes autres solutions.

Mme CUEILLE Isabelle, Conseillère municipale et présidente du SISCO donne les informations suivantes :

- Coût d'un enfant pour les communes 981.00 €
- Le règlement du SISCO prévoit le reversement possible des sommes (la commune de Lahoussoye donnerait une participation de 146.00 €)
- Risque d'une fermeture de classe à échéance dans 3 ans
- D'autres enfants des communes extérieurs sont déjà accueillis
- 23 enfants par classe ce qui laissent une capacité d'accueil suffisante
- Nourrice agréée résident à Querrieu

Le Conseil Municipal vote à mains levées : 14 voix pour, 1 contre. La demande de Mr LEFEVRE est acceptée, à titre exceptionnel compte tenu de la situation familiale. A l'avenir les demandes de dérogation ne seront pas acceptées.

- 2. PROJET AIRE DE JEUX :** Après consultation de plusieurs entreprises pour un projet identique, Monsieur le Maire présente les plans des 3 projets d'un montant identique de 26479,00 euros HT :
Entreprise Qua-licité Bretagne / Entreprise PROLUDIC / Entreprise KOMPAN

Le conseil procède au vote : 14 voix pour le projet n°1 de l'entreprise Quali-cité (1 abstention Mr Le Maire n'a pas souhaité voter). Le délai de livraison est de 4 à 6 semaines. Les travaux pourront débuter début Octobre.

3. TRAVAUX DE SECURISATIONS DE L'ECOLE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Plusieurs contrôles qui nécessitent une mise à niveau : Monsieur PHILIPPON Denis, conseiller municipal en charge des bâtiments communaux présente les différents :

- Remplacement des portes d'école non conformes (en bois) en cas d'incendie (3portes) Montant TTC : 7000.00 €. **Le Conseil municipal vote à l'unanimité le devis de remplacement des portes et le remplacement des portes**
- Remplacement des 4 fenêtres à l'étage, des 18 radiateurs et des 26 néons. **Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention pour solliciter une aide de financement des Tavaux : * DETR 35% et * DSIL 25% (remise en état avec économie d'énergie)**
- Mise en conformité des bâtiments sur 5 sites (école, mairie, salle des associations, ateliers et salle des fêtes) Le Conseil municipal vote à l'unanimité le devis de l'Entreprise SIDEM (électricité) montant 3 400.00 €

4. DEMOLITION DES SANITAIRES DU CAMPING : Après consultation de diverses entreprises :

- FRIAS : 9 024,00 € TTC
- BOUDIER TP : 17 340,00 € TTC

Vote à l'unanimité du devis de DTL Terrassement pour un montant de 7740,00 €. Pour donner suite à cela, une demande de permis de démolir sera envoyée à Pont-Noyelles (territoire du val de somme).

5. MISE EN SECURITE DE LA CROIX : Le Conseil Municipal donne son accord pour la demande de subvention. Afin de sécuriser le site (dépôt de la croix) un arrêté sera pris.

6. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE NATIONALE, RUE DU BOIS GALHAUT, RUE CROIZETTE : Une demande de prète est à l'étude pour un démarrage des travaux à l'automne. De ce fait les travaux rue du Bois Galhaut sont ajournés car intégrables dans le projet FDE

7. DEVIS SUR VIDEO SURVEILLANCE : Monsieur FOULON Jérôme et GOUPIL Jean-Marie, conseillers municipaux présente au conseil municipal un projet de mise en place de 6 caméras de vidéo-surveillance. **Le Conseil Municipal adopte le projet et autorise Monsieur le Maire à envoyer une demande de subvention.**

8. PROJET MULTISPORT SUR SITE SALLE DES ASSOCIATIONS : Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune propose au conseil municipal un projet à la salle des associations d'aménagement d'un terrain multisports appelée « City stade » Le terrain proposé mesure 22.00 m x11.50 m. **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France et de la DETR.**

9. PROJET RENOVATION DU SQUARE DE BROU : Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune propose au conseil municipal un projet de rénovation du « Square Brou » avec la création d'un potager partagé. Le Conseil est d'accord pour une demande de subvention auprès du département.

10. PANNEAUX DE SIGNALISATION : Amiens Métropole s'est engagée à remplacer les panneaux sur les axes d'intérêts communautaire

11. DIVERS :

- Vente du bois salle des associations 15 € le stère et au Marais (ancien camping 20 €
- L'Accès aux courts de tennis pour les habitants de la Commune sous contrôle du Tennis Club de Querrieu